

16. Dieu veut la paix et que son nom soit béni. Or, paix grande sera dans le pays du Celte-Gaulois; la Fleur blanche sera en honneur moult grand; les maisons de Dieu ouïront moult saints cantiques.

17. Mais les fils de Brutus, haïssant la Fleur blanche, obtiennent réglemens puis-sants dont Dieu est moult encore fâché à cause des siens; le grand jour est encore moult profané. Ce pourtant Dieu veut éprouver le retour par dix-huit fois dix lunes.

18. Dieu seul est grand! il purge son peuple par mainte tribulation; mais toujours les mauvais auront fin.

19. En ce temps-là une grande conspi-ration contre la Fleur blanche chemi-nera dans l'ombre par mains de compa-gnons maudites, et le pauvre vieux sang quittera la grande ville, et moult gaudiront les fils de Brutus.

20. Les serviteurs de Dieu crieront tout plein à Dieu; mais Dieu pour ce jour là sera sourd, parce ce qu'il retrempera ses flèches pour bientôt les mettre au sein das mauvais.

21. Malheur au Celte-Gaulois! le coq effacera la Fleur blanche, et un grand s'appelera roi du peuple; grande commotion se fera sentir chez les gens, parce que la couronne sera placée par mains d'ouvriers qui auront guerroyé dans la grande ville.

22. Dieu seul est grand! Le règne des méchants sera vu croître; mais qu'ils se hâtent! Voilà que les pensées du Celte-Gaulois se choquent, et que grande division est dans leur entendement.

23. Le roi du peuple assis, sera vu en abord moult faible, et pourtant contre ira bien des méchants. Mais il n'était pas bien assis, et voilà que Dieu le jette bas.

24. Hurlez, fils de Brutus, appelez par vos cris les bêtes qui vont vous manger, Dieu grand! quel bruit d'armes! il n'y a pas encore un nombre plein de lunes (5) et voici venir maints guerroyers.

25. C'est fait: la montagne de Dieu désolée à Dieu; les fils de Juda (6) ont crié à Dieu de la terre étrangère; et voilà que Dieu n'est plus sourd.

26. Quel feu va avec ses flèches! Dix fois six lunes et pas encore dix fois six lunes ont nourri sa colère. Malheur à toi, grande ville! voici dix rois armés par le Seigneur; mais déjà le feu t'a égalée à la terre. Pourtant tes justes ne périront pas: Dieu les a écoutés.

27. La place du crime est purgée par le feu; le grand ruisseau a conduit ses eaux toutes rouges de sang;

28. La Gaule, vue comme délabrée, va se joindre.

29. Dieu aime la paix. Venez jeune prince, quittez l'île de captivité; joignez le lion à la fleur blanche.

30. Ce qui est prévu, Dieu le veut.

31. Le vieux sang des siècles terminera encore longues divisions.

2. Lors un seul pasteur sera vu dans

la Celte-Gaule; l'homme puissant par Dieu s'assiera bien: moult sages régle-ments appelleront la paix; Dieu sera cru guerroyer d'avec lui, tant prudent et sage sera le rejeton de la Cape.

33. Grâce au Père des Miséricorde! La sainte Sion rechané dans les Temples un seul Dieu grand.

34. Moult brebis égarées s'en viendront boire au même ruisseau vif; trois princes et rois mettront bas le manteau de l'erre-ur et verront clair en la foi de Dieu; un grand peuple de la mer reprendra vraie croyance en tierces parts (7).

35. Dieu est encore béni pendant qua-torze fois six lunes et six fois treize lunes.

* 36. Dieu seul est grand! Les biens sont faits; les saints vont souffrir. L'homme du mal arrivé de deux sangs; il prend croi-sance; la Fleur blanche s'obscurcit pen-dant dix fois six lunes et six fois vingt lunes, et disparaît pour ne plus paraître.

37. Moult de mal, peu de bien seront en ce temps-là; moult grandes villes pé-riront.

38. Israël viendra à Dieu Christ de tout de bon;

39. Seetes maudites et fidèles seront en deux parties bien marquées.

40. C'est fait; Dieu seul sera cru; et la tierce part de la Gaule, et encore la tierce part et demie n'aura plus de croyan-ce, comme aussi les autres gens.

40. Et voilà déjà six fois trois lunes et quatre fois cinq lunes qui sont séparées, et le siècle de fin a commencé après le nom-bre non fait de ces lunes.

42. Dieu combat par ses deux justes, et l'homme du mal a le dessus. Mais c'est fait: le haut Dieu met un mur de feu qui obscurcit mon entendement, et je n'y vois plus. Qu'il soit béni à jamais. Amen. Ainsi soit-il.

Nous ne nous arrêterons pas à commen-ter ici la pièce qu'on vient de lire, ni à démontrer combien les faits annoncés et déjà accomplis, donnent d'importance à l'annonce des faits qui restent encore en-sévelis dans les mystères menaçants de l'avenir; notre opinion personnelle ne peut être d'aucun poids en ces matières, où chacun reste libre de rejeter ou d'adop-ter, sans que personne puisse imposer à autrui son sentiment et sa croyance. Mais, sans avoir recours aux prévisions surna-turelles, et, ne considérant que la marche ordinaire et les conséquences logiques des faits qui frappent nos yeux, nous dirons que la situation actuelle de la France, l'é-tat et la force respective des partis qui y dominent, et les intérêts, même matériels, qui doivent bientôt faire sortir l'Europe de sa paix à tout prix, nous annoncent, toute prophétie à part, une lutte prochaï-ne, terrible, décisive...

(Journal Français de 1846.)

Frocs des lois de la dernière session.

STATUTS DU CANADA.

11e année du règne de Victoria.

CHAP. I.

Etablistant de nouvelles dispositions rela-tivement à l'émigration.

(Nous empruntons à l'Avenir, l'ana-lyse de ce statut.)

I. Il sera payé un taux ou droit de dix chelins, courant, pour chaque passager émigrant sans distinction d'âge.

II. Le taux ou droit augmentera en proportion du tems pendant lequel le vaisseau restera en quarantaine; et cette augmentation sera de deux chelins et demi, courant, par passager pour chaque période de trois jours pendant lequel le vaisseau restera ainsi en quarantaine, mais néanmoins cette augmentation ne de-vra pas, en tout, excéder la somme de vingt chelins, courant, pour chaque passa-ger.

III. Le taux ou droit sera du double pour chaque passager arrivant entre le dixième jour de septembre et le premier jour d'octobre, en aucune année, et du triple pour chaque passager arrivant le ou après le premier jour d'octobre, en aucune année.

IV. Le capitaine payera en outre, pour chaque passager qui ne sera pas mentionné dans la liste fournie à l'officier des douanes de Sa Majesté, au lieu du départ, ou au port auquel son vaisseau aura relâché, après l'embarquement de tel passager, une somme de quarante chelins, courant.

V. Le capitaine fera rapport par écrit, au collecteur ou officier en chef des douanes, du nom et de l'âge de chaque passa-ger, et désignera ceux des dits passagers qui seront insensés, idiots, sourds et muets, aveugles ou infirmes, mentionnant s'ils sont ou non accompagnés par des parents ou autres, en état de les suppor-ter; et il désignera aussi les enfants n'ap-partenant à aucune famille d'émigrants, à bord, les veuves ayant des enfants, et les femmes qui non accompagnées de leurs maris et ayant des enfants; et dans le cas où aucun capitaine négligera de faire tel rapport ou en fera un faux, il encourra une amende de £5, courant, pour chaque passager en faveur de qui telle négligence ou faux rapport auront été faite.

VI. Le capitaine d'aucun vaisseau, dans lequel il se trouvera des personnes telles que celles susmentionnées, devra donner un cautionnement (avec deux cautions) de £20 10s. courant, pour chaque telle personne, qu'elle ne sera pas à charge à la province pendant l'espace d'une année, ou payera vingt chelins cour-ant, pour chaque telle personne.

VII. Si aucune telle personne devient à charge à la province, les dépenses seront payées à même les fonds ainsi payés par la capitaine, ou prélevées sur le cautionnement.

VIII. Chaque capitaine de vaisseau, qui n'aura pas fourni le dit cautionnement ou payé la dite commutation, sera passible d'une amende £100 courant.

IX. Les cautionnements seront con-servés par le receveur-général, et le recou-

(5) Quelques personnes pensent que ces mots "un nombre plein de lunes" signifient "une année"; mais ce ne peut être qu'une conjoncture. La partie qui manque de la prophétie, ou pareille locution se trouvait peut-être employée déjà pour des événements accomplis, aurait éclairci ce pas-sage.

(6) C'est-à-dire la famille royale, qui, chez les Hébreux, était de la tribu de Juda.

(7) Il est bien remarquable qu'en 1544, on ait annoncé la conversion des "deux tiers" de l'em-pire britannique, c'est-à-dire de l'Angleterre et de l'Ecosse: Pourrait-on mieux prédire que "l'au-tre tiers", c'est-à-dire l'Irlande, resterait fidèle à la foi catholique?